

**ARRETE n° 2021-98
RELATIF AUX BUREAUX DE VOTE**

CONSEIL D'IUT

**Collège des représentants des usagers
Mardi 12 octobre 2021**

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3, D713-1 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 17 juin 2021 ;

Vu les statuts de l'IUT approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 2 juillet 2015 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers,

Vu l'arrêté n° 2021-79 du 9 septembre 2021 relatif à l'organisation du renouvellement du Conseil d'IUT en ce qui concerne le collège des représentants des usagers.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Les bureaux de vote créés en vue du scrutin du mardi 12 octobre 2021 relatif au renouvellement complet du Conseil d'IUT en ce qui concerne le collège des représentants des usagers se composent comme il suit :

- ✓ Bureau de vote du site d'Angers de l'IUT – Hall d'accueil de l'IUT - 4 boulevard Lavoisier – ANGERS

Président : Thomas HEITZ

Assesseurs : Alix BERTRAND – Armelle MANCEAU

- ✓ Bureau de vote de l'ENSAM – Bureau R142 - 2 boulevard du Ronceray – ANGERS

Présidente : Nathalie JAKUBOWICZ

Assesseurs : Sébastien DUPART - Valérie SOREL

- ✓ Bureau de vote du site de Cholet de l'IUT – Hall d'accueil du Campus de Cholet - Boulevard Pierre Lecoq – CHOLET

Président : Éric PIERRE

Assesseures : Monique CHARRIER - Magalie BROCHARD

Fait à Angers, en format électronique.

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé et mis en ligne le 29 septembre 2021